

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE LUNDI 04 JUIN 2012, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE A, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE PRO-MAIRE :	MICHEL	NADEAU
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	DENIS	FORTIN
	ANNE-MARIE	DIONNE

SONT ABSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAUT
LE CONSEILLER :	EUGÈNE	LAROCHELLE

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRO-MAIRE.

=====

**2012-06-160** OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 19 heures 30 minutes. Le pro-maire Michel Nadeau préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

**2012-06-161** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**2012-06-162** PÉRIODE DE QUESTIONS

➔ Développement Léonard Pelletier : Bois-Joli. Terrain pour le parc. Pourquoi l'item n'est pas à l'ordre du jour. Messieurs Nadeau et Fortin explique et rectifie que l'item sera à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 13 juin 2012.

**2012-06-163** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mai 2012 et celui de l'assemblée extraordinaire du 01 mai 2012.

## **2012-06-164 CORRESPONDANCES**

- Suivi du dossier du 640, chemin de Rivière-Verte concernant la hauteur de la haie de cèdre par madame Marie-Noëlle Lafontaine. Madame Lafontaine a fait une visite des lieux en date du 04 juin 2012 et elle a constaté que ladite haie a été taillée conformément à la réglementation municipale.
- Une demande de 5 contribuables concernant des modifications à apporter au prolongement de la rue Dupont.
- Lettre de monsieur Serge Caron concernant notre projet de règlement dans le cas des rues en cul-de-sac en zone agro-forestière.
- Avis de convocation pour l'assemblée générale du Carrefour jeunesse-emploi le 13 juin 2012 à 19 heures 30 au 31, rue Delage Rivière-du-Loup.
- Lettre de la SSQ Groupe financier avisant le renouvellement de notre assurance collective le 1<sup>er</sup> août 2012-06-04.
- Le Gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Nouveaux horizons, projet qui a été accepté, nous a versé le chèque de 24 918.00 \$
- Lettre du MTQ confirmant que notre règlement sur la limite de vitesse sur une partie du 1<sup>er</sup> rang a été approuvé.

## **2012-06-165 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 680-02-12**

Une copie du règlement 680-02-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement 680-02-12 concernant la hauteur maximale des haies situées dans les cours avant. L'assemblée de consultation s'est tenue le 23 mai 2012 et il n'y a eu aucune opposition au premier projet de règlement.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

## **2012-06-166 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 681-02-12**

Une copie du règlement 681-02-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement 681-02-12 concernant l'ajout de la zone 21-1 AF à une partie de la zone 21 AF.

L'assemblée de consultation s'est tenue le 23 mai 2012 et il n'y a eu aucune opposition au premier projet de règlement.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-167 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 683-02-12**

Une copie du projet de règlement 683-02-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement 683-02-12 concernant le coefficient de la superficie au sol des bâtiments situés dans la zone 39-CH.

L'assemblée de consultation s'est tenue le 23 mai 2012 et il n'y a eu aucune opposition au premier projet de règlement.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-168 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 684-02-12**

Une copie du projet de règlement 684-02-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement 684-02-12 concernant la longueur maximale des rues en forme de cul-de-sac dans les zones agro-forestières.

L'assemblée de consultation s'est tenue le 23 mai 2012 et il n'y a eu aucune opposition au premier projet de règlement.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-169 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 685-12 CONCERNANT L'AJUSTEMENT DES SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

La secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement numéro 685-12 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E\_2.2).

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 607-08 et le projet de règlement numéro 682-12 soient abrogés et remplacés par le projet de règlement 685-12 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Antonin en six districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-170 ACHAT DES ORDINATEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait la demande de prix pour l'achat de deux postes d'ordinateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu des prix de Servlinks Communication et de Multitechniques;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin autorise l'achat de deux ordinateurs.

Les soumissionnaires suivants ayant donné leurs prix :

- Servlinks Communication : 2 185.90 \$, installation, configuration et taxes en sus ;
- Multitechniques : 2 963.60 \$ taxes comprises, installation et configuration en sus ;

Que le conseil autorise Servlinks Communication à faire l'installation et la configuration des deux postes pour le prix de 2 185.90 \$ tel que décrit dans la soumission.

**2012-06-171 LICENCE ANTIVIRUS**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin fasse l'achat et la configuration sur 11 postes et 1 serveur informatiques de licences antivirus Nod 32 pour la somme de 303.40 \$, installation, configuration et taxes en sus et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Servlinks Communication.

**2012-06-172 CONTRAT DE SERVICE DE LA COMPAGNIE CAMPOR INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Campor inc. a obtenu le contrat de vidange de fosses septiques, ayant la plus basse soumission, sur le territoire de la municipalité de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les deux prochaines années, il y aura des ajustements à faire et que certains propriétaires auront des suppléments à payer parce que le territoire a été divisé en deux secteurs : **Est de l'autoroute 85 et Ouest de l'autoroute 85;**

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2012 la vidange se fera du côté EST de la 85 et que dans le côté OUEST, la municipalité a une liste de propriétaires qui doivent faire vidanger leurs fosses et qu'ils devront en refaire la vidange en 2013 parce que ce sera le côté OUEST qui sera choisi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Campor Inc. demandera le même prix que sa soumission pour faire la vidange de la liste du côté OUEST en même temps que ceux du côté EST, soit les trois (3) premières semaines du mois de juillet 2012, soit 168.83 \$ et ils devront payer ce montant, par la suite les travaux se feront normalement, à tous les deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a négocié un contrat de service avec l'entreprise Campor Inc. aux fins d'établir des prix pour des vidanges additionnelles à l'intérieur de deux semaines, sans que ce soit les fins de semaines et les jours fériés, comme suit :

**Option 1 :**

Pour 2012 et 2013 : 195 \$/fosse

Pour 2014 et 2015 : 205 \$/fosse

Pour 2016 : 215 \$/fosse

Pour la vidange à l'intérieur de 48 heures, les fins de semaines, les jours fériés, en urgence, les prix sont établis comme suit :

**Option 2 :**

Pour 2012 et 2013 : 320 \$/fosse

Pour 2014 et 2015 : 345 \$/fosse

Pour 2016 : 370 \$ /fosse

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les demandes doivent parvenir à la municipalité qui en fait la transmission à l'entreprise Campor Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité transmettra une facture directement aux propriétaires et que celui-ci n'aura rien à payer directement à l'entreprise Campor Inc.;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin autorise le maire, monsieur Réal Thibault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louisiane Dubé à signer ce contrat de service avec l'entreprise Campor Inc.

**2012-06-173 CONGRÈS DE LA FQM**

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise le maire, monsieur Réal Thibault, à s'inscrire au congrès de la FQM qui se tiendra du 27 au 29 septembre 2012 et de payer le coût d'inscription de 600. \$ plus tous les autres frais.

**2012-06-174 DÉJEUNER BÉNÉFICE ANNUEL DES POLICIERS DU POSTE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise le conseiller, monsieur Jean-Roch Boucher et les autres conseillers qui le désireront, à participer à ce 11<sup>ième</sup> déjeuner bénéfique annuel des policiers du poste de la MRC de Rivière-du-Loup, le samedi 09 juin 2012 entre 7 et 11 heures à l'Hôtel Lévesque.

**QUE** les fonds recueillis seront remis au Projet Parc-École de l'école Vents et Marées de Cacouna ainsi qu'à l'Organisme Justice alternative du KRTB.

**QUE** la municipalité paiera les frais de représentation sur pièces justificatives.

**2012-06-175** **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Antonin et de la qualité de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Antonin a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**2012-06-176** **DON À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin fasse un don au montant de 50 \$ à la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012.

**2012-06-177** **DON À LA FONDATION DE L'UNITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB DU DIOCÈSE DE STE-ANNE DE LA POCATIÈRE INC.**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin fasse un don au montant de 50 \$ à la Fondation de l'Unité des Chevaliers de Colomb du Diocèse de Ste-Anne de la Pocatière Inc.

**2012-06-178**    **INFOTECH / JOURNÉE DE FORMATION**

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise la directrice de l'urbanisme et de l'environnement, madame Marie-Noëlle Lafontaine et madame Isabelle Tardif à assister à la journée de formation qui se tiendra à Notre-Dame-du-Lac le mardi 19 juin 2012 et de payer les frais sur présentation des pièces justificatives.

**2012-06-179**    **CONTRAT DE RÉSERVATION « AMUSEMENTS RÉCRÉOFUN INC. »**

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Antonin autorise le paiement d'un acompte de 221.83 \$ sur la totalité du contrat de réservation au montant de 633.80 \$ de « Amusements Récréofun Inc » engagés pour la journée du 19 juillet 2012 pour des activités aux terrains de jeux.

**2012-06-180**    **SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin déclare « *Semaine de la municipalité 2012* » aux dates suivantes : Du 3 au 9 juin 2012.

**2012-06-181**    **FORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin délègue la directrice de l'urbanisme et de l'environnement, madame Marie-Noëlle Lafontaine, à une formation offerte gratuitement par la Mutuelle des municipalités du Québec les 11 et 12-06-2012 sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, le 13-06-2012 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, R.22 et le 14 juin 2012 sur le nouveau règlement de captage des eaux souterraines. Cette formation se tiendra à la municipalité de Sainte-Luce de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 15 à 16 heures 30.

**QUE** la municipalité paiera les frais de déplacements et d'hébergement s'il y a lieu sous présentation des pièces justificatives.

**2012-06-182**    **ENSEIGNE POUR LE PARC « RAY RÉFRIGÉRATION »**

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Antonin accepte le design de l'enseigne du parc « Ray Réfrigération » et d'en payer le coût au montant de 862.31 \$ taxes incluses.

**2012-06-183**    **CONTRIBUTION À LA CROIX ROUGE**

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin paie sa contribution annuelle à la Croix Rouge du 10 mai 2012 au 10 mai 2013 au montant de 602.70 \$.

2012-06-184 **CONSENTEMENT POUR FINS DE PUBLICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les services de Roche ont été retenus par la municipalité de Saint-Antonin aux fins d'accomplir diverses opérations dans le cadre du projet intitulé :

Alimentation et traitement de l'eau potable - N/D :48269

Nom du projet

Traitement des eaux usées secteur Rivière-Verte - N/D :51031

Nom du projet

La **municipalité de Saint-Antonin** autorise par la présente, Roche Ltée Groupe-conseil (**ROCHE**), à utiliser à titre d'exemple de ses réalisations et pour des fins de documents promotionnels, certains des éléments du **PROJET**.

Il est toutefois entendu que la divulgation sera limitée aux seuls renseignements qui sont du domaine public et ne sont pas l'objet d'un engagement de confidentialité de la part de **ROCHE LTÉE** Groupe-Conseil.

**EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, la **municipalité de Saint-Antonin** permet l'utilisation de toute information de nature non confidentielle concernant le **PROJET** qui pourra de temps à autre être requise par **ROCHE LTÉE** Groupe-Conseil pour des fins publicitaires, et convient de ne pas tenir **ROCHE** responsable de quelque dommage que ce soit du fait des activités publicitaires et/ou promotionnelles effectuées en rapport au **PROJET**. La municipalité reconnaît que le présent consentement est raisonnable quant à son étendue et sa portée et déclare en comprendre le sens.

Le conseil de la municipalité de Saint-Antonin autorise le directeur des travaux publics, monsieur Jean Labonne, a signer les formules de consentements d'utilisation des photos à des fins publicitaires.

2012-06-185 **DON ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder 50. \$ à chacun des deux enfants de Saint-Antonin qui obtiendront une Bourse lors des soirées des mérites de juin qui auront lieu les 6 et 7 juin 2012 et que monsieur Michel Nadeau, agissant comme pro-maire, soit présent.

2012-06-186 **SURVEILLANCE DU PROJET D'ASPHALTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité fait effectuer des travaux d'asphaltage sur son réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise « Construction Jean-Paul Landry Inc. » a obtenu le contrat lors de l'appel d'offres;



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la Compagnie Dessau pour la surveillance des travaux pour un montant de 19 130 \$ et d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Jean Labonne à signer l'offre de services professionnels.

**2012-06-187 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER NORMALISÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut reconnaître des organismes regroupant des producteurs forestiers et responsables de leur fournir des services de mise en valeur des forêts privées au sens de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, c. A-18.1;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement à titre d'organisme reconnu par le ministre, représente des propriétaires de boisés privés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Antonin autorise le maire, monsieur Réal Thibault, à signer la convention d'aménagement normalisée avec le Groupement forestier de Kamouraska inc. pour et au nom de la municipalité.

**2012-06-188 CONGÉ SANS SOLDE**

Il est proposé par Denis Fortin et appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin ne prolongera pas le congé sans solde dans le cas de madame Nancy Dubé.

**2012-06-189 PROPOSITION DE NOMS DE RUES POUR LE DÉVELOPPEMENT SERGE CARON**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni dernièrement et qu'il s'est penché sur des noms de rues à proposer à monsieur Serge Caron;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Caron veut orienter son choix en trouvant un nom qui serait lié à l'événement annuel « Festival Country » de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité lui a donné les choix suivants :

Rue du Versant, Rue de la Colline, Rue du Flanc, Rue du Coteau, Rue du Boisé;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin demande à la Commission de Toponymie d'accepter le nom « *Rue de la Chevauchée* ».

2012-06-190 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés :

Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2012 : 69 017.97 \$  
Un chèque de 4 003.30 \$ a été retenu.

**Total des incompressibles :** 69 017.97 \$

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées;

**PAR AILLEURS**, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques au 29-05-2012 au montant de 272 727.09 \$ ainsi que le paiement des factures reçues après la fermeture :

Machinerie et outillage.....3 909.15 \$

Dépenses fête de la famille..... 48.37 \$

Matériel et fournitures.....1 177.55 \$

Réparations Chemin Maurice April.....20 501.24 \$

**Pour un total de :** 298 363.40 \$

**AFFAIRES NOUVELLES**

2012-06-191 Aucune affaire nouvelle

2012-06-192 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

➔ Éric Royer, arpenteur-géomètre attend une confirmation que le règlement 684-02-12 calcule le 400 mètres dans les mesures de la zone agro-forestière, ce qui lui a été confirmé par les membres du conseil ;

➔ Fosses septiques. Où s'adresser? À la Municipalité et celle-ci donne votre nom à Campor. Ceux qui ne sont pas dans le secteur qui sera desservi cette année, et qui voudront se faire vidanger quand même en juillet, devront payer le tarif d'un an et par la suite le tout redeviendra normal.

➔ Un contribuable s'oppose à la vidange des fosses septiques, un règlement qui n'avait pas à être adopté puisque des produits existent et qu'en utilisant ces produits les gens n'ont plus à faire vidanger leurs fosses. Il lui a été suggéré de consulter l'environnement.

2012-06-193 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean-Roch Boucher propose la clôture de la séance. La séance est levée à 20 h 26.

**Adopté à Saint-Antonin,  
Ce 04<sup>e</sup> jour du mois de juin 2012**

---

*Michel Nadeau,*  
PRO-MAIRE

---

*Louisiane Dubé,*  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière